

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{llo}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
néralé (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir, Omnibus.
4 — 11 — — Express.
4 — 11 — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 11 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* a confirmé l'assurance que nous n'avons cessé de donner, que l'Autriche en serait pour ses nombreuses démarches tendant à trancher seule avec la Porte le conflit du Monténégro. Les grandes puissances, réunies au gouvernement de l'Empereur Napoléon III, ont averti le sultan des dangers qu'il courait en suivant la voie dans laquelle il s'est laissé entraîner, et la Porte ottomane s'est empressée d'envoyer, dès le 14 de ce mois, au commandant de ses forces l'ordre formel de suspendre les hostilités. La feuille officielle ajoute que, grâce aux « efforts communs des puissances » cette affaire ne tardera pas à recevoir une solution. Ce sont précisément les espérances fondées que nous exprimions naguères.

L'armistice entre les Monténégrins et les Turcs est donc conclu de fait; l'ère de la violence est passée et celle des négociations commence. Ces premiers résultats sont les plus surs garants que la politique secrète de quelques hommes d'Etat autrichiens est définitivement vaincue. La portion la plus éclairée et vraiment raisonnable de la diplomatie de Vienne va reconquérir, si elle ne l'a déjà fait, tous ses droits, et les nuages qui ont paru un moment du côté de Cattaro sont à la veille de disparaître. Cependant, il n'est pas moins utile d'insister pour établir à-propos avec lequel le gouvernement impérial s'est mis à la tête des autres Etats qui se sont empressés d'arrêter avec lui les conséquences d'une lutte sanglante qui ne pouvait que porter préjudice au repos public et à l'intérêt général de la pondération politique en Europe. L'article comminatoire, publié récemment dans le *Moniteur* et dont on n'avait pu apprécier toute la portée, est compris désormais. Il jette une vive lumière sur l'esprit d'initiative qui anime toujours le souverain de la France; il montre encore une fois la juste influence qu'exerce dans les conseils du monde celui qui médita le premier la campagne de Crimée et le rétablissement de la paix, lorsque la guerre eut atteint le but qui l'avait fait entreprendre.

Et qu'on ne pense point que nous entendions

par la que notre gouvernement songe à imposer son opinion au reste de l'Europe. Loin de là. Et c'est précisément ce qui constitue la supériorité de sa politique. « Au cas où la question du Monténégro serait débattue au sein de la conférence de Paris, nous écrit-on de Berlin, le comte Hatzfeld, notre plénipotentiaire, se prononcerait pour l'opinion de la France et de la Russie, car on ne considère pas ici les Monténégrins comme étant les sujets de la Porte. Dans la question des Principautés aussi, la Prusse s'opposera à toute extension de l'autorité des Turcs sur ces pays chrétiens. »

On voit qu'en défendant son droit, le gouvernement de la France défend aussi ceux des autres Etats le mieux placés pour envisager la question avec une entière indépendance. C'est là que git le principal mérite et la principale force du gouvernement impérial. C'est là qu'on trouve le secret des succès constants qui couronnent ses négociations aussi bien que ses entreprises. — Havas.

On lit dans le *Moniteur*:

Les regrettables conflits qui ont suivi l'entrée des troupes turques sur le territoire de Gradowo ont provoqué, de la part du gouvernement de l'Empereur et des puissances qui se sont empressées d'agir dans le même sens, de nouvelles démarches auprès de la Porte ottomane.

Le gouvernement de S. M. le sultan, déférant à ces conseils, a transmis, le 14 de ce mois, à son commissaire et au commandant de ses forces, l'ordre formel de suspendre les hostilités. Il y a donc tout lieu d'espérer que, grâce aux efforts communs des puissances et aux dispositions manifestées par le gouvernement, cette affaire ne tardera pas à recevoir une solution amiable.

On écrit de Berlin, le 16 mai, à la correspondance Havas:

« Notre société se préoccupe des probabilités d'un mariage entre le duc d'Oporto, frère du roi don Pedro, et la fille de l'empereur du Brésil. L'empereur don Pedro n'a pas d'enfants mâles, et le duc

d'Oporto serait appelé ainsi éventuellement au trône du Brésil. »

ANGLETERRE. — D'après l'*Evening-Star*, une réunion, sans invitation officielle, aurait eu lieu lundi matin chez le comte Derby, et, dans cette réunion, à laquelle assistaient des membres du gouvernement et un grand nombre de députés ministériels, le chef du cabinet aurait déclaré son intention de conseiller à la reine la dissolution du parlement, dans le cas où le ministère n'obtiendrait pas la majorité dans le vote sur la motion Cardwell.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 17 mai. — La reine de Portugal est arrivée aujourd'hui à la Corogne, se rendant à Lisbonne.

M. le duc de Valence est arrivé à Aranjuez.

Londres, 17 mai (6 heures et demie). — Aujourd'hui, dans la chambre des Lords, lord Malmesbury a annoncé que la correspondance avec l'Autriche, relativement au télégraphe entre Raguse et Alexandrie serait bientôt publiée.

Dans la chambre des Communes, la discussion sur la motion Cardwell continue. M. Rœbuck a défendu le gouvernement. M. Wood parle pour la motion.

On pense généralement que le ministère sera renversé.

Marseille 17 mai. — Les nouvelles de Rome, du 15 mai, disent que mardi, 11, le Pape a eu une entrevue avec le roi et la reine de Naples, ainsi que les jeunes princes napolitains; don Sébastien et la reine Marie-Christine assistaient à cette entrevue. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics ont rejoint, le lendemain, le Souverain-Pontife.

On mande de Naples, le 14, que le gouvernement a publié 45 notes échangées entre le gouvernement des Deux-Siciles et celui du Piémont au sujet du *Cagliari*.

Londres, 18 mai. — Dans la chambre des Communes a continué la discussion sur la proposition

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

DEUXIÈME PARTIE.

SOEUR AGLAË.

(Suite.)

— Mais, en effet, dit M. de la Rizière, ce fut ce soir-là que le lieutenant vint ici et qu'il eut un entretien particulier avec M. Fargeolles.

— Donc! en s'en retournant à bord, poursuivit Papillon, les gens du canot disent qu'il soupirait et s'essuyait les yeux comme s'il pleurait. La nuit était noire; on ne pouvait pas bien voir, vous comprenez!...

— M. Labranche pleurer!... s'écria Antonine.

— Voilà ce qui se disait, répondit Papillon. Le père Gaussard répétait toujours: « Nous sommes partis un 13 et le chat noir a été jeté à la mer, sans compter les vieilles histoires de la *Thétis* et de la *Victorieuse*... *Vent-de-Bout* est pour quelque chose là-dedans, et puis... »

Fais-nous grâce des réflexions de ton Gaussard, interrompit brusquement le père d'Antonine.

Le mousse déconcerté rougit et balbutia le nom de sœur Aglaë.

Antonine jugea nécessaire de réparer l'effet de la rude interruption de M. de la Rizière. Privé du secours des citations de Gaussard, Papillon était tellement décontenancé, qu'elle dut y mettre une douceur affectueuse:

— Que faisait donc sœur Aglaë? demanda-t-elle.

— Sœur Aglaë, répondit le mousse. Ah!... c'est elle particulièrement, la sainte brebis du bon Dieu, qui a soigné M. Labranche pendant sa maladie...

— Mais tu ne nous as pas encore dit que votre lieutenant fut tombé malade, objecta la jeune fille avec la plus grande bonté. Allons, mon enfant, reprends le fil de ton récit; tu en étais au retour à bord de votre malheureux officier en second...

— Oui!... c'est ça! c'est bien ça... s'écria Papillon rasséré.

M. de la Rizière venait d'apprendre qu'il ne faut pas essayer d'aiguillonner la verve d'un narrateur du gaillard d'avant. Il se résigna aux digressions et commentaires du jeune serviteur de Jules Renaud.

— Dès son arrivée à bord, continua Papillon, il va trouver le commandant: « Commandant, dit-il, faites-moi remplacer pour mon service. » De manière que M. Jules Renaud était notre lieutenant, et l'a demeuré tout le temps de notre voyage à Sainte-Marie, comme vous allez le voir. A preuve qu'il a reçu les sœurs à bord et qu'il leur a fait rétablir leur petit couvent en toile à voile dans la batterie. En même temps, il a fait le rôle des soldats

par plats et par bordée.... Dame, dame, il s'y entend au service, M. Renaud, comme disait...

Le nom de Gaussard expira sur les lèvres de Papillon, qui prit haleine avant d'ajouter:

— Cette première nuit donc, étant encore en rade, le lieutenant Labranche la passa tout entière à se promener sur la dunette sans veiller à rien. Oui, Mademoiselle, sans veiller, puisque le factionnaire de l'arrière, tout à côté de lui, oublia une fois de crier: *Bon quart!* et lui ne s'en aperçut même pas. Ça fit parler, je ne dirai plus qui. Car pour ce qui est de passer la nuit blanche, de rôder toujours, nous savions de tout temps que le lieutenant ne dormait jamais; c'est la raison pourquoi des anciens du beaupré l'avaient surnommé: *Juif-Errant!* Au point du jour, M. Labranche était plus pâle qu'un mort, blanc comme un lingé et les yeux rouges. — Il y eut le père.... un fameux du beaupré, qui dit: « *Juif-Errant* semble un lapin blanc ce matin. » On remarquait que le lieutenant avait de la misère, et comme c'était un homme juste, vous voyez qu'on le plaignait. Oui, Monsieur et Mademoiselle, on le plaignait, et les anciens surtout, voilà la pure vérité.

Après un moment d'interruption, Papillon reprit avec assurance:

— *Hisse le grand foc! borde les humiers! amure basses voiles!* Nous voilà partis. Une fois le temps, le lieutenant causait avec le curé passager; on en blaguait

de M. Carwell. En faveur de cette proposition ont parlé : M. Dunkellin, neveu de lord Canning, lord Elcho, pealiste, et M. Bing-Lewis; contre, ont parlé : M. Hardy, lord Lovaine, M. Hope, M. Peel, M. Whiteside.

La discussion a été encore ajournée.

Marseille, le 18 mai. — Le *Bombay-Times*, du 24 avril, accuse le général Roberts d'avoir laissé échapper l'armée de Kotah ainsi que son chef Kœr-Sing avec 2 millions sterling. (Cette somme paraît exagérée).

La princesse d'Imhsi qui est parvenue à se sauver de cette ville y ramenait des masses armées pour assiéger les Anglais.

Le général Lugard, avec trois régiments, devait débloquer Azimghar et Goruckpore.

Le général sir Colin Campbell s'avancait avec deux colonnes en suivant les bords du Gange vers le Rohitcond, où les chefs rebelles se concentrent. Le désarmement général du Guzarat avait été ordonné.

Le *Bombay-Times* s'élève contre le journal *Englishman* qui a demandé la mort de tous les prisonniers, et il s'appuie sur l'opinion publique en Angleterre.

Les marins de Calcutta marchaient contre les Sauthais. — Havas.

FAITS DIVERS.

La société impériale d'acclimatation dont nous nous plaisons à signaler le but si éminemment utile et les progrès rapides, n'avait pu jusqu'ici qu'aider et encourager les efforts particuliers de ses membres les plus zélés; voulant aujourd'hui donner à son œuvre un développement pratique plus complet, elle vient d'obtenir de la munificence de la ville de Paris, un vaste terrain pour l'établissement d'un jardin zoologique d'acclimatation. L'administration municipale s'est empressée de s'associer à une entreprise qui honore notre époque, et jalouse de contribuer à doter la France d'espèces nouvelles utiles, elle a mis à la disposition de la société quinze hectares et demi, dans la partie du bois de Boulogne la plus propre à l'installation d'un jardin d'acclimatation. Une société s'est immédiatement constituée pour la création de ce jardin dont l'étendue et la situation parfaitement choisie permettront d'y établir des parcs pour les grands animaux, des basses-cours et des volières organisées avec le plus grand soin, un vaste *aquarium*, un rucher expérimental, de belles serres et un jardin d'essai pour les végétaux nouvellement introduits.

Les espèces les plus belles et les meilleures y seront produites et propagées dans toute leur pureté, aussi bien que les espèces d'ornement les plus brillantes et les plus rares.

Les dispositions intérieures de cet établissement d'un genre tout à fait nouveau n'auront rien à envier aux magnifiques établissements du bois de Boulogne et mériteront, nous en sommes sûrs, tout l'intérêt qui s'attache toujours aux choses utiles, lorsqu'elles apparaissent sous une forme agréable.

— On lit dans le *Lorientais* :

« Un affreux malheur est arrivé vendredi dernier à Gâvre (Morbihan), dans le lieu où se font journal-

lement les expériences des engins de guerre appartenant au gouvernement.

« On nous rapporte qu'au moment où trois artilleurs étaient en position de mettre une bombe dans un mortier, le feu — on ne sait trop par quelle cause fatale — a été communiqué à la masse de poudre, forte de 12 kilogrammes au moins, et le projectile, bien qu'il ne fût pas encore déposé dans le mortier, a été repoussé assez fortement pour renverser les trois malheureux qui ont été frappés à mort sur le coup.

« L'un d'eux a été coupé en morceaux; il était en face du mortier et occupé à essuyer la bombe. Les deux autres servants la soutenaient eux-mêmes à l'aide d'un levier passé dans les crochets, comme cela se pratique habituellement; ils ont été horriblement mutilés. On parle aussi de quelques autres personnes qui auraient été légèrement blessées.

« Encore une fois, à quoi faut-il attribuer cet accident? Bien qu'on ne puisse en donner une explication certaine, on s'accorde cependant à dire que le sac de toile dont ils se sont servis pour essuyer le projectile contenait quelque parcelle de feu ou flamme, qui sera tombée dans le mortier, et en rencontrant la poudre aura provoqué la conflagration. Ce qui donne quelque fondement à cette hypothèse, c'est que le coup n'est parti, assure-t-on, qu'une minute au moins après que la charge a été déposée dans le mortier. »

— On voit en ce moment, à l'étalage des principaux restaurateurs de Paris des raisins noirs et blancs magnifiques, des figues, des melons, des artichauts, des fraises, des cerises, des petits pois, des haricots verts, des pommes de terre nouvelles, des poires, etc. Si, grâce aux chemins de fer, il n'y a plus de distance, on peut dire que, grâce aux fêtes de l'horticulture contemporaine, il n'y a plus de saison pour l'homme.

— On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

Pour le voyageur qui part de Lyon et descend vers Marseille, il n'y a guère en ce moment qu'un sujet de conversation. Comment vont les vers à soie? La graine a-t-elle bien écloré? Les vers sont-ils malades? Sur tous les points affluent les renseignements les plus contradictoires, renseignements qui sont un peu empreints de vues personnelles intéressées. Un homme est-il engagé à la hausse des soies, la récolte ne donnera pas de coccons. Au contraire, spéculé-t-il à la baisse, la maladie a disparu; les vers ont vaincu la gattine. En fait, il n'y a pas de résultats généraux qui puissent être constatés, et, quoiqu'il soit certain que des éclosions aient réussi et que d'autres aient manqué, on ne peut dire encore si la misère de nos départements séricicoles sera diminuée ou augmentée en 1858.

— Dans la séance de l'Académie des sciences de lundi, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a signalé un fait d'histoire naturelle extrêmement intéressant, et dont on n'avait pas encore eu d'exemple en Europe.

Le Muséum d'histoire naturelle de Paris possède, on le sait, un couple d'hippopotames pour lequel un vaste bassin a été disposé dans l'intérieur de la rotonde affectée au logement des grands herbivores. Un hippopotame est né avant-hier de ces deux amphibiens. Bien qu'on n'ait pu conserver vivant cet

animal, qui s'est trouvé blessé accidentellement par sa mère, il n'en ressort pas moins la preuve que cette curieuse espèce de pachydermes peut se reproduire en captivité et sous notre climat. M. Geoffroy Saint-Hilaire a accompagné sa communication d'un dessin colorié offrant l'image exacte du jeune hippopotame, dont on s'occupe en ce moment de prendre le moulage.

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 15 mai 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. Courrier de Paris, par Jules Lecomte. — S. Exc. le maréchal de Castellane, par Léo de Bernard. — Fêtes d'Avignon, par Léonce Dupont. — Bal donné par le maréchal Canrobert, à Nancy, par Léo de Bernard. — Courrier de Chine, par L. R. — Concours régional de Blois, par Ernest Daudet. — Le mois de mai, par Fulgence Girard. — Courses du bois de Boulogne, par M^{me} Roger de Beauvoir. — Sciences, beaux-arts, travaux publics, par Ch. d'Argé. — Paris inconnu, par Ed. Gourdon. — Presqu'île et baie de Samana, par Mac Vernoll. — Le bois de Boulogne : les îles, par Léo de Bernard. — Messe dominicale à l'Ecole militaire, par Mac Vernoll. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Théâtres, par Ch. Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Une tuerie de rats, par Brasseur Wirtgen.

GRAVURES. Bal donné à Nancy par le maréchal Canrobert. — S. Exc. le maréchal comte de Castellane. — Omnibus *Léviathan*. — Bas-reliefs de la statue de Crillon. — Statue de Crillon, inaugurée à Avignon le 3 mai 1858. — Le mois de mai. — Baie et presqu'île de Samana. — Les îles du bois de Boulogne. — Messe militaire du dimanche à la chapelle de l'Ecole militaire. — Une tuerie de rats à Londres. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

A MM. les sous-préfets et maires du département.

Messieurs,

Des relieurs ambulants parcourent les communes rurales et parviennent souvent à surprendre la confiance de MM. les maires en se prétendant accrédités par l'administration supérieure et en offrant, à bas prix, leurs services.

L'introduction dans les dépôts des communes d'individus étrangers et sans répondants qui n'offrent d'ailleurs aucune garantie de moralité expose à de fâcheuses dilapidations, les documents les plus précieux, souvent même les plus utiles aux intérêts des localités.

Dans un certain nombre de départements, des titres sur parchemin ont été employés pour le brochage ou la reliure des collections, sans qu'il ait été possible, faute d'inventaire détaillé, faute aussi de surveillance, de constater immédiatement ces disparitions regrettables. Il est constant de plus que

sur l'avant. Un curé à bord, ça porte malheur, disaient-ils. Vu le 13, jour de départ de Brest, le chat noir jeté à la mer, l'embarquement de *Vent-de-Bout* et le reste; ça faisait sept malheurs bien compté!... Vous devinez, Mademoiselle, ce que disaient les anciens?

— Et particulièrement père Gaussard, dont le nom te brûle la langue, ajouta Antonine d'un ton familier.

Papillon la remercia d'un sourire amical et triste à la fois.

— Un jour, poursuivit-il, comme j'étais à côté de la roue du gouvernail, j'entends le chirurgien dire au lieutenant : — « Vous vous tuez, il faut vous coucher, votre fièvre augmente, prenez garde d'arriver à Sainte-Marie dans de pareilles dispositions. » — « Je n'y survivrai pas. » — « Allez vous mettre au lit, dit le docteur. — « Je ne veux pas, c'est inutile. » — Le major va porter plainte au commandant qui monte de suite pour engager le second à s'allonger dans sa couchette : — « Si vous l'ordonnez, Commandant, dit l'autre, j'obéirai; j'aurais pourtant voulu mourir debout. » — « Capitaine, répondit M. de Kergal qui ne l'appelait jamais autrement, s'il faut absolument ordonner, j'ordonne, conformément aux désirs du docteur; mais rassurez-vous, vous êtes d'une constitution à résister à ce climat. » — « Ce n'est pas de la fièvre dont je meurs, » dit le lieutenant qui tremblait pourtant comme la flamme du grand mat par une jolie brise. Quand l'équipage sut qu'il était

sur son cadre on dit tout de suite : « Il ne se relèvera jamais!... » Sœur Aglaé demanda la permission de soigner M. Labranche, on n'a jamais rien vu de pareil. Il aurait été son père qu'elle n'en aurait pas fait davantage. Aussi tout l'équipage aime bien fort sœur Aglaé!... Et pour lors, les anciens commencèrent à répéter avec Gaussard : « C'était tout de même un brave serviteur et un homme juste!... » Tant qu'il resta malade, les matelots me demandaient à toute minute comment il allait. Vous savez, Mademoiselle, que je suis mousse au carré de l'état-major; mais j'étais bien forcé de répondre : — « Mal! bien mal! Sœur Aglaé se déralingue à son service, il n'en va pas mieux pour ça!... »

Antonine et son père, émus par le récit naïf de Papillon, n'interrompirent point; le petit garçon ajouta bientôt :

— Oui, quoiqu'il fût sévère, on le regrettait bien fort; tout le monde s'intéressait à lui, on se disait : — « Si jamais *Vent-de-Bout* devient second, ça sera terrible! » — M. Renaud m'avait bien recommandé de le soigner, et Gaussard aussi; c'était moi qui aidais sœur Aglaé toutes fois et quand elle m'en faisait seulement signe. — Sur le bureau à M. Labranche, il y avait un gros cahier; il me le demandait souvent, écrivait quelques lignes, me le faisait ramasser sous clef, et mettait la clef à son cou. Un jour, il me dit d'allumer de la lumière, ferme son cahier avec trois enveloppes, les cachette de noir, écrit

une adresse dessus, et m'envoie chercher le commissaire : — « Vous remettrez ceci à M. Emile Fargeolles après ma mort, dit-il. » — Puis il fait appeler le curé. — M. Labranche resta bien deux heures seul avec lui, à parler tout bas. J'étais contre la cloison, paré à aller prévenir sœur Aglaé dès qu'ils auraient fini. Mais je n'entendis rien, hormis le nom de M. Fargeolles qui revenait souvent, souvent, ou encore des soupirs comme un homme qui geint. Le curé parlait à son tour, le lieutenant sanglotait par moments; moi, je ne pouvais m'empêcher d'avoir des embruns dans les yeux.

— Excellent enfant! murmura Antonine attendrie.

— Et après?... demanda M. de la Rizière.

— Après, j'entends le curé lui dire : — « Otez-le! ôtez-le!... » Il répond : — « Je le porte depuis vingt ans, je mourrai avec! » — « Je vous en supplie! » dit le prêtre. — « Un seul homme pourrait me faire changer de résolution, c'est M. de Kergal, le commandant; mais vous ne savez cela que sous le sceau de la confession; vous ne lui direz pas!... » J'ai bien compris plus tard qu'ils se parlaient du cilice; mais qui aurait pensé ça? Et moi je ne savais pas même ce que c'était qu'un cilice! Enfin le curé fit des prières, et sœur Aglaé aussi. Alors le docteur entra : — « Je désirerais être placé sous la tente, sur le pont, dit le lieutenant; c'est là que je veux mourir. Allez en demander la permission au commandant. »

— Le commandant Kergal et tous les officiers étaient

l'économie qui paraît résulter pour les communes de l'emploi des relieurs ambulants est complètement illusoire; il résulte, en effet, des poursuites judiciaires dirigées contre quelques-uns de ces industriels, et suivies de condamnations, qu'ils enlevaient sans inventaire préalable, les collections imprimées conservées dans les archives et faisaient disparaître un certain nombre de numéros qu'ils demandaient l'autorisation de remplacer à raison de 25 centimes la feuille. Quant aux travaux eux-mêmes ils paraissent en général exécutés d'une manière défectueuse, soit pour la régularité de la pagination, soit pour l'exactitude des titres, et dans ce cas très-fréquent, les communes n'ont pas de recours possible contre des individus sans domicile permanent et dont on ne peut que difficilement suivre la trace.

J'appelle votre attention, Messieurs, sur les faits que je viens d'avoir l'honneur de vous signaler. Je vous invite aussi à surveiller avec soin les relieurs ambulants qui pourraient se trouver dans les arrondissements et communes confiés à votre administration et à déférer aux tribunaux ceux contre lesquels il vous parviendrait quelque plainte. J'ajoute que je n'ai donné à aucun de ces relieurs ambulants la mission de se présenter dans les communes pour relayer les ouvrages d'administration, bulletins des lois et recueils administratifs déposés dans les mairies.

Pour le préfet en tournée de révision :

Le secrétaire général délégué, BERGER.

L'Inspecteur de l'Académie rappelle aux jeunes gens qui demandent à être admis à l'École normale primaire d'Angers, pour la rentrée prochaine, qu'ils doivent se faire inscrire dans ses bureaux, à la Préfecture, et que l'inscription n'est régulière qu'autant que le candidat a déposé les pièces suivantes :

- 1° Son certificat de naissance;
- 2° Un certificat de médecin constatant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole, et qu'il n'est atteint d'aucune infirmité, ni d'aucun vice de constitution qui le rende impropre à l'enseignement;
- 3° Engagement légalisé de servir pendant dix ans au moins dans l'instruction primaire publique; s'il est mineur, le candidat produira, en outre, une déclaration aussi légalisée de son père ou de son tuteur l'autorisant à contracter cet engagement;
- 4° Une note signée de lui, indiquant le lieu où les lieux qu'il a habités depuis l'âge de quinze ans;
- 5° Des certificats de moralité délivrés tant par les chefs des écoles auxquelles il aura appartenu, soit comme élève, soit comme sous-maître, que par MM. les maires et MM. les curés des communes où il a résidé depuis l'âge de quinze ans.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 15 mai courant, les billets aller et retour délivrés en vertu du tarif spécial n° 1-31, pour le transport des voyageurs sur la station de Nantes à Saint-Nazaire, seront valables, pour le retour, jusqu'au lendemain du jour dans lequel ils auront été délivrés, au lieu d'être valables seulement pour le jour même.

Exceptionnellement les billets délivrés le samedi seront valables pour le lundi suivant.

M. le maréchal Baraguay-d'Hilliers doit arriver à Nantes du 25 au 30 de ce mois. Il a accepté le banquet que lui a offert l'administration municipale et qui aura lieu sous la tente qu'on vient de dresser dans le jardin de la Bourse.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant le programme des fêtes de charité de la ville d'Angers.

PROGRAMME DES FÊTES DE CHARITÉ

qui auront lieu à Angers.

à l'occasion de la 6^e exposition quinquennale, devant s'ouvrir le 1^{er} Juin 1858.

Dimanche 6 juin 1858, à huit heures du soir.

ENTRÉE SOLENNELLE AUX FLAMBEAUX DU ROI FRANÇOIS 1^{er}. — Le Roi, suivi de son cortège, après avoir été reçu par les Echevins aux portes d'Angers, sur la route des Ponts-de-Cé, se rendra au château, en parcourant les principales rues et places de la ville.

Lundi 7 juin, à une heure.

GRANDE CAVALCADE HISTORIQUE, représentant la promenade que le roi François 1^{er} fit le lundi de l'Octave de la Fête-Dieu, 7 juin 1518, dans la ville d'Angers.

Des chars allégoriques, accompagnés de corporations ouvrières, feront partie du cortège. Pendant le passage de la Cavalcade, une quête sera faite au profit des pauvres.

Mardi 8 juin, à une heure.

COURSES sur l'hippodrome d'Ecouffant, suivant le programme publié par la Société des Courses d'Angers.

À huit heures et demie du soir.

CONCERT donné dans les salons du Cercle du Boulevard, par les soins de la Société philharmonique, avec le concours de M^{me} Marie Cabel, de M. Stockausen, artistes de l'Opéra-Comique, et de M. Lebouc, violoncelliste.

Mercredi 9 juin, à deux heures.

CARROUSEL. Le roi François 1^{er} assistera à un Carrousel, donné en son honneur par les Seigneurs de sa suite et les troupes de son escorte.

Jeudi 10 juin,

Deuxième journée des Courses sur l'hippodrome d'Ecouffant.

BAL le soir dans les salons du Cercle du Boulevard.

Vendredi 11 juin, à une heure.

RÉGATES ET JOUTES sur la Maine, suivant le programme publié par la société des Régates d'Angers.

Défi de 500 fr. porté par une embarcation du cercle nautique d'Angers à toute embarcation conduite à l'aviron.

Le même jour à huit heures du soir,

FÊTE VÉNITIENNE ET CONCERT nautique dans le bassin de la Maine.

Tous les soirs, pendant les Fêtes, CONCERT MILITAIRE sur les promenades publiques.

Arrêté par la Commission d'organisation des fêtes de charité, dans sa séance du 8 mai 1858.

Le secrétaire,

L. GOJARD.

Le président,

Comte M. DE CONTADES.

Vu et approuvé par le maire.

Angers, le 10 mai 1858.

MONTRIEUX, adjoint.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Trieste, 18 mai — Des lettres privées de Raguse annoncent que les Monténégrins sont retournés chez eux après avoir partagé le butin.

Une troupe commandée par Vakulowitz et à laquelle se sont réunis des habitants de Grahowo et des environs a pillé et brûlé plusieurs villages turcs et bloqué Klobock.

On assure que Hussein-Pacha possède une déclaration originale du chargé de pouvoirs de Danilo qui autorise à croire que les Monténégrins ont attaqué, le 13, pendant une suspension d'armes, et quand les Turcs se retiraient de Grahowo sur Klobock.

Londres, 19 mai. — La duchesse d'Orléans est morte hier à Richmond. Le prince Albert et les autres membres de la famille royale ont fait, à cette occasion, des visites personnelles de condoléance.

Marseille, 19 mai. — Le courrier de Constantinople apporte des nouvelles qui vont jusqu'au 12 mai.

La Presse d'Orient annonce qu'un emprunt de 60 millions de piastres a eu lieu, le 11, à 7 % d'intérêt, et moyennant 2 % de commission. Neuf maisons grecques ont souscrit cet emprunt, qui sera remboursable à partir du mois de juillet.

Le Journal de Constantinople publie un communiqué officiel blâmant l'agiotage désordonné qui a eu lieu sur les changes. La question financière a été l'objet de mûres résolutions, avant le départ de Enad-Pacha. On attend beaucoup de sa capacité et de son zèle.

Les Bédouins de Damas ont pillé la caravane de La Mecque. Une partie des présents destinés au tombeau du Prophète ont été enlevés. — Havas.

POUDRE DE ROGÉ pour préparer soi-même la limonade purgative gazeuse au citrate de magnésie de Rogé. Cette limonade est le seul purgatif à base de magnésie qui soit approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris (séance du 25 mai 1847.) Chaque flacon de Poudre est accompagné d'une instruction. Elle se trouve chez tous les pharmaciens dépositaires des Pastilles du Dr Belloc qui sont recommandées contre les mauvaises digestions. (128)

BOURSE DU 18 MAI.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 69 60

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 95 00

BOURSE DU 19 MAI.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 60.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

dans le carré; les trois quarts de l'équipage aux alentours dans la batterie et le faux-pont. Quand on sut qu'il avait la fantaisie de monter, il n'y eut qu'une voix pour dire: — « C'est bien! » Vu que le commandant avait fait de la tête signe oui, Gaussard et deux autres gabiers entrèrent de suite pour porter M. Labranche, qui s'enveloppa dans un drap blanc; ils le hissèrent en haut sur son fauteuil. Sœur Aglaé lui soutenait la tête, moi les pieds.

Papillon s'interrompit pour dire :

— J'oubliais, Monsieur et Mademoiselle, que nous étions rendus à Sainte-Marie depuis la veille, et que tous nos passagers avaient débarqué, à l'exception du curé et de la sœur Aglaé qui restèrent rapport au lieutenant.

Après cette parenthèse le mousse continua :

— M. Labranche une fois sur le pont sembla un peu mieux. Sa figure s'éclaircit. De voir le soleil, ça lui faisait plaisir apparemment : les officiers étaient sur l'arrière et le commandant tout près de lui : — « Monsieur de Kergal, dit-il, recevez mes adieux; je pars pour un monde meilleur en vous laissant la garde de..... » Personne du bord n'entendit le reste. Seulement le commandant auquel il avait parlé à l'oreille se releva tout pâle et comme effrayé. — Gaussard a bien des idées sur cet article; moi, je n'en ai d'aucune sorte.

Ensuite M. de Kergal étendit la main et dit : — « Je vous en donne ma parole d'honneur la plus sacrée!... » Il ajouta tout bas à son oreille : « Je veillerai sur lui. »

Ça parut faire grand plaisir à M. Labranche. J'étais bien sûr le seul qui ait entendu ces derniers mots; mais de qui parlaient-ils de même? Je n'en sais rien. Alors M. Labranche demanda mon maître. — « Monsieur Renaud, lui dit-il, pardonnez-moi le mal que j'ai pu vous faire, comme je vous pardonne celui que vous m'avez fait. » — « Pour ma part, lieutenant, je n'ai rien à vous pardonner, et si je vous ai offensé, c'est bien innocemment, car je l'ignore même. » — « Oui, vous l'ignorez!... je le sais! » dit M. Labranche. — « J'accepte donc votre pardon avec reconnaissance, » ajouta mon maître en prenant sa main sèche, maigre et toute blanche. — Après ça le lieutenant se tourna vers l'équipage, nous dit adieu et baissa la tête. Il y avait là des anciens, des gabiers, des quartiers-maitres, des maitres même qui pleuraient; je ne parle pas des mousses, et pourtant il nous avait fait attraper plus d'une suee.

Sœur Aglaé et le prêtre priaient auprès de lui. — A bord, on faisait silence comme dans une église; personne n'avait le cœur de parler haut de peur de troubler le lieutenant. Quand vint le soir, il dit au commandant : — « Faites-moi porter sur la dunette et demain, je vous en prie, remettez toutes les punitions de l'équipage en mémoire de moi. J'aurais voulu mourir en pleine mer et y être jeté; mais puisqu'il faut qu'on m'enterre, pas de nom sur ma tombe, je vous en conjure, pas de grade, pas de mention honorable pour mes services ou mes

croix; je ne veux d'autres mots que ceux-ci : « Ci-gît le lieutenant de la *Sévère*. De profundis!... » — Alors on me fit partir, et je ne sais rien de plus.

— Le lendemain, ajouta le mousse après une courte pause, on débarqua le cercueil de M. Labranche en tirant deux coups de canon. Le quart de l'équipage en armes, commandé par M. Renaud, avec le curé en tête et moi comme enfant de chœur, le commandant, les officiers et beaucoup de matelots sans armes l'accompagnèrent.

Le maître voilier et sœur Aglaé, en l'ensevelissant, trouvèrent son cilice. C'était donc de ça qu'il parlait au curé la veille de sa mort. Dans l'équipage on en causa, et l'on se rappela aussi ses volontés : — « Il y a, bien sûr, un grand secret là-dessous, et l'on pense que c'est écrit dans son cahier adressé à M. Fargeolles. Saurons-nous jamais la vérité? Je ne la demande pas, moi!... J'ai bien assez pleuré comme ça la mort de notre pauvre lieutenant! »

Papillon achevait à peine, quand Fargeolles et M^{me} de la Rizière, à qui Desbagues avait aussi raconté avec détail la fin édifiante de M. Labranche, rejoignirent l'habitant et sa fille.

Mais l'élève ayant annoncé que la *Sévère* avait aperçu une voile qu'on croyait navire de France, cette nouvelle fit diversion à la sombre et mystérieuse histoire du lieutenant.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 11.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploits de Guérin, huissier à Saumur, et Souvent, huissier à l'Île-Bouchard, en date du 17 mai 1858, enregistrés, et à la requête de M. Charles Louvet, propriétaire à Saumur, député au Corps-Législatif, chevalier de la Légion-d'Honneur, Maire de la ville de Saumur, procédant en cette qualité, pour lequel domicile est élu à Saumur, en l'étude de M^e Labiche, avoué.

Notification a été faite :

1^o A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais-de-Justice;

2^o A dame Jeanne Richer, épouse du sieur Jean Goubault, chapelier, demeurant avec son dit mari, à Saumur;

3^o A dame Clarisse-Eudore-Bernardine Rousseau, épouse du sieur Ambroise-Augustin-Charles Scellier ou Cellier, propriétaire, demeurant avec son dit mari à la Motte, commune de Marcilly;

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 10 mai 1858, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M. Labiche, avoué de M. le Maire de la ville de Saumur, de la copie collationnée et enregistrée gratis à Saumur, le 7 mai 1858, d'un acte sous signatures privées, en date à Saumur du 17 avril 1858, approuvé par M. le Préfet du département de Maine-et-Loire, le 29 du même mois, et enregistré gratis à Saumur le 3 mai suivant, duquel il résulte que le sieur Jean Goubault, chapelier, demeurant à Saumur, rue Notre-Dame, n^o 39, a cédé à la ville de Saumur, et ce par voie d'alignement, 15 mètres 15 centimètres superficiels de terrain, sis à Saumur, quartier de Fenet, et joignant au nord la rue du Bellay, à l'est le terrain déjà cédé à la voie publique par les familles Chasles et Bertrand, à l'ouest la rue du Bellay et les époux Nicolas Daubigny, au midi le surplus du sol de la maison du sieur Goubault.

Cette vente a eu lieu à raison de 43 francs 63 centimes 2/3 tiers le mètre superficiel, soit pour la totalité 661 fr. 10 cent., payables ainsi qu'il est dit au contrat.

Avec déclaration aux sus-nommés que ladite notification leur était ainsi faite pour qu'ils eussent à requérir, si bon leur semblait, dans le délai de deux mois fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenable, et que faute par eux de le faire dans ledit délai, et icelui passé, le terrain dont il s'agit passerait à la ville de Saumur quitte et libre de toutes charges et hypothèques de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires dudit terrain, sont, outre le vendeur : 1^o Les époux Scellier ou Cellier sus-nommés; 2^o Eugénie Lentrain, épouse de Jean Renault, coiffeur; 3^o Pierre Lentrain, père de la dame Renault; 4^o Jean-Jacques Lentrain, marchand de bois, et dame Renée Page, son épouse; 5^o René-Louis Rocher-Desperrés, propriétaire à la Flèche;

Et que tous ceux autres que les sus-nommés du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour raison d'hypothèque légale n'étant pas connus de M. le Maire de la ville de Saumur, il ferait publier ladite notification conformément à la loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, le 19 mai 1858.

(262) Signé : LABICHE.

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V^o TESSIÉ-BOUTET.

RENTE VIAGÈRE

2,600 FRANCS

A placer sur deux têtes.

S'adresser à M^e DUTERME notaire à Saumur. (264)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE,

Un hectare trente-sept ares de terre labourable,

Affîée de rangées de vigne, Au Clos-Bonnet, commune de Saumur. S'adresser audit notaire. (62)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un CLERC. (242)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

2,000 FRANCS

A donner à rente viagère.

S'adresser audit notaire. (244)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON,

Rue de la Visitation, n^o 6.

MAISON,

Rue de la Visitation, n^o 8.

MAISON,

Rue des Capucins, n^o 50.

S'adresser audit notaire. (63)

MAISON

Située rue Beurepaire,

Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER,

PRÉSENTMENT

S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETHEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

SUBSISTANCES MILITAIRES.

SERVICE DES FOURRAGES.

Le samedi 29 mai 1858, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à trois heures de l'après-midi, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de Luzerne et d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n^o 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (253)

A LOUER

présentement,

DEUXIÈME ETAGE

Quai de Limoges, n^o 157.

S'adresser à M. SARTORIS. (245)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BEAUREPAIRE, successeur de M. Jahan est transférée rue Cendrière, n^o 8. (226)

A VENDRE

8,000 charniers de châtaignier.

S'adresser à M. POITOU-BERNARD, à Saint-Florent. (260)

PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

On fera tous les changements désirables.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

PAPIER CHIMIQUE D'HEBERT, admis dans les hôpitaux et hospices civils de Paris depuis 1842, est employé contre la goutte, douleurs, rhumatismes, névralgies, anévrismes, palpitations, points de côté, paralysie, coliques, lombago, plaies et blessures, brûlures, cors, œils-de-perdrix, durillons, etc. 2 fr. et 1 fr. — Dépôt central : pharmacie Hébert, galerie Véro-Dorat, 2, à Paris, dans toutes les bonnes pharmacies et à Angers chez M. MENIÈRE, ph.; à Saumur, chez M. FRETTE-DAMICOURT, pharmacien. (162)

NOUVEAU BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur H. BIONDETTI DE THOMIS, rue Vivienne, 48, à Paris, seule maison de ce nom qui ait obtenu des médailles pour la supériorité de ses produits. Ceintures abdominales et hypogastriques, bas pour varices légers et sans gêne. (236)

Bureaux : 8, rue d'Anjou-Dauphine, à Paris.

MONITEUR DES TRIBUNAUX

DROIT CIVIL,

COMMERCIAL, ADMINISTRATIF ET CRIMINEL,

PARAISANT LE SAMEDI,

RÉDIGÉ

PAR UNE SOCIÉTÉ DE JURISCONSULTES.

REDACTEUR EN CHEF :

M. JOSEPH CAMPS,

Avocat à la Cour impériale de Paris,

Membre correspondant de l'Académie de Législation de Toulouse.

ABONNEMENTS :

	Un an.	Six mois.
PARIS	10 fr.	5 fr.
DÉPARTEMENTS, CORSE, ALGÉRIE.....	12 fr.	6 fr.
PAYS ÉTRANGERS	14 fr.	8 fr.

Lorsque ce Journal a paru pour la première fois, il y aura bientôt deux ans, le monde judiciaire l'a accueilli avec cet empressement et cet enthousiasme qui accompagnent toujours une chose utile. L'étude de la Jurisprudence devient de plus en plus indispensable, et malheureusement le prix trop élevé de nos Journaux de Droit et des principaux Recueils en interdit la lecture à bien des personnes. Offrir à tous les Magistrats, aux Avocats, aux Jurisconsultes, à tous les Officiers ministériels, aux Préfets et Sous-Préfets, aux Maires, à tous les hommes d'affaires en général, un Recueil complet et hebdomadaire, moyennant un modique prix d'abonnement, tel était le but que s'était proposé le fondateur. Le succès qu'il a obtenu a démontré que ce but était largement atteint.

Aujourd'hui, de grandes améliorations se préparent pour rendre le *Moniteur des Tribunaux* de plus en plus instructif. Une Société de Jurisconsultes distingués vient de se charger de la rédaction du Journal qui portera ainsi dans ses colonnes le reflet de l'autorité attachée à leurs noms.

LE MONITEUR DONNERA :

Les lois nouvelles avec leur exposé des motifs;

Tous les arrêts en matière civile, commerciale, administrative et criminelle, accompagnés d'observations et d'annotations;

Les décisions importantes des Tribunaux inférieurs civils et de commerce et notamment les Jugements rendus en matière d'Enregistrement et de Timbre;

Le Compte-rendu des Débats et les Plaidoyers des principales causes;

En outre, le *Moniteur* contiendra des Dissertations sur les principales questions de notre Droit, et des Revues critiques de Jurisprudence.

On avait songé un instant à faire paraître le *Moniteur* deux fois par semaine, en donnant alors une simple feuille chaque fois; mais des raisons particulières, se rattachant à la combinaison de faire de ce Journal un Recueil complet pouvant se relier et trouver place à la Bibliothèque, ont fait préférer le mode actuel qui consiste à donner chaque semaine une feuille double grand format, sur beau papier.

A partir du 1^{er} janvier 1858, le *Moniteur* aura une pagination suivie du premier au dernier numéro, et il y aura une table annuelle qui sera adressée à ceux des abonnés qui en feront la demande en envoyant, en sus de l'abonnement, la somme de 2 francs.

PRIX DE LA COLLECTION :

Tout ce qui aura paru du *Moniteur* depuis sa création (mai 1856) jusqu'au 1^{er} janvier 1858, y compris la Table des matières, sera expédié franco aux abonnés, moyennant la somme de 13 fr. 50 c.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.